Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260320-DEL2026_39-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :27
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt mars
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

ELECTION DU MAIRE

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD CLarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,Mme MORAND Anna,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme RENOU-COLMONT Dominique,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien,Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Secrétaire de séance : Mme Séverine MAHE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame Séverine MAHE pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Le doyen d'âge, président de séance en application de l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans le cadre d'un scrutin secret conformément à l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins :27
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :27
- majorité absolue :14

A obtenu :
- M.Jean-François MARY : vingt-sept (27) voix

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260320-DEL2026_39-DE

M. Jean-François MARY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Un procès-verbal a été établi lors de la séance.

Pour extrait certifié conforme,

Séverine MAHE

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

